Contacts









GUIDE DU SERVICE Espace Jeunes

Année scolaire
2026-2027

FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES
JOURNÉE TYPE
INFORMATIONS PRATIQUES
RÈGLES DE VIE
SANTÉ
TARIFICATION ET FACTURATION
VOS CONTACTS

Talensac
Commune d'Ille et Vilaine

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf d'Ille-et-Vilaine

Fonctionnement de l'Espace Jeunes

L'espace jeunes ?

L'Espace Jeunes est ouvert aux jeunes à partir de la 6ème.

Il est ouvert le mercredi, le vendredi pendant les vacances scolaires et certains samedis.

Horaires d'ouverture

Mercredi : 14h00 -19h30
Vendredi : 16h30 - 19h30
En soirée : jusqu'à 20h30 pour les 6 /5ième et 21h30 à partir de la 4ième
Vacances scolaires et samedis: Selon programmation

L'Espace Jeunes est avant tout un lieu de **rencontre, d'échange, de découverte et de projets.**

Un espace où chaque jeune peut venir **partager ses idées, faire de nouvelles rencontres,** participer à des **activités**, mais aussi simplement **se retrouver et profiter d'un moment entre amis**.

"Qu'est-ce que l'Espace Jeunes ? "

Tarification 2026-2027*



Coefficient	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Adhésion annuelle
0 à 592	4€	8€	12€	16€	15€
593 à 850	4,5€	9€	13,5€	18€	15€
851 à 1151	5€	10€	15€	20€	15€
1152 à 1500	5,5€	11€	16,5€	22€	15€
1501 à plus	6€	12€	18€	24€	15€

*Les tarifs hors communes sont identiques que les tarifs de la grille ci-présent.

Tarification et facturation

Les tarifs et quotients familiaux

Les tarifs, fixés annuellement par le Conseil Municipal, sont consultables sur le site internet de la ville, sur le portail famille et affichés à l'Espace Jeunes.

Le tarif appliqué dépend du quotient familial établi par la C.A.F. Ces quotients sont mis à jour en septembre ou à partir de l'attestation fournie par la famille. En cas d'absence d'informations, le tarif maximum sera appliqué. Les familles venant d'un autre département peuvent fournir l'attestation de la C.A.F. en attendant leur rattachement à la C.A.F. d'Ille et Vilaine.

Facturation – modes de paiement

La facturation selon les présences à des activités payantes. Les factures mensuelles sont transmises **électroniquement via le portail famille et sont à payer dès réception de l'avis des sommes à payer du Trésor Public. La facturation est édité avec un minimum de 15 euros.**

Les modes de paiement disponibles sont :

Prélèvement automatique (demande à faire en mairie avec un RIB et le mandat de prélèvement). Virement bancaire vers le compte de la trésorerie. Règlement par chèque bancaire à l'ordre de la Trésorerie de rattachement. CESU préfinancé, remis à la Trésorerie ou en version dématérialisée.

Réclamations

Les réclamations concernant une facture doivent être soumises par écrit dans les semaines suivant sa réception. Elles doivent être adressées par mail à **enfance.jeunesse@talensac.fr.** Les régularisations ne seront prises en compte que pour les factures du mois précédent.

Fonctionnement de l'Espace Jeunes

Accueil du mercredi 14h00 à 19h30

L'arrivée des jeunes se fait de manière échelonnée à partir de **14h00 jusqu'à 19h30**.
En arrivant le jeune doit signer , **obligatoirement**, la **feuille d'émargement**.

Accueil du vendredi 12h à 13h50

L'arrivée des jeunes se fait de manière échelonnée à partir de **16h30 jusqu'à 19h30**.
En arrivant et en partant le jeune doit signer , obligatoirement, la **feuille d'émargement** de présence.

Les soirées

Lors des soirées des temps forts sont proposées: murder party, blind-test, tournois Mario Kart, soirée raclette...

- **Fin de soirée à 20h30 pour les 6/5ième**
- **Fin de soirée 21h30 à partir de la 4ième**

Lors des accueils : des activités, temps forts ou encore sorties sont proposées, selon un programe d'animation ; pensé **POUR** et **AVEC les jeunes**

La journée type

Espace Jeunes



En cas de soirée:

- Fin de soirée 20h30 pour les 6/5ième
- Fin de soirée 21h30 à partir de la 4ième

Santé

Allergies alimentaires ou intolérances alimentaires et régimes spéciaux

- Aucun médicament ne peut être administré par le personnel de restauration ou d'encadrement.
- Les parents doivent venir donner le traitement sur le lieu d'accueil.
- Possibilité de mettre en place un P.A.I. en cas de problème médical récurrent.
- Les jeunes souffrant d'allergie alimentaire doivent disposer d'un PAI et le mettre à jour sur les fiches de renseignements. Des adaptations pourront être faites lors des animations.

Jeunes en situation de handicap

- Concertation avec tous les acteurs pour accueillir le jeune dans les meilleures conditions.
- Rédaction d'un protocole si nécessaire.

⇨ Afin de mieux comprendre les besoins de votre enfant et de respecter la réglementation de la SDJES et de la CAF, merci de nous adresser par mail les notifications MDPH et AEEH (si vous êtes concerné) à : ***espacejeunes@talensac.fr***

Maladie ou accident sur le lieu d'accueil

Le personnel prend les mesures nécessaires en cas d'accident ou de maladie. Les parents sont prévenus dans tous les cas.

Règles de vie

L'Espace Jeunes offre un espace de **détente et de convivialité, de fun** pour les jeunes.

Ensemble créons **un environnement sécurisé et agréable**, évitant tout comportement indifférent ou méprisant envers les autres. **Limitons notre accès au téléphone, pour partager du temps ensemble**.

Les jeunes et leurs familles s'engagent à **respecter les règles de vie**, à éviter tout comportement nuisible envers le personnel municipal et leurs pairs.

Interdiction d'introduire des objets de valeur ou dangereux dans l'enceinte du périscolaire pour **garantir la sécurité de tous**.

Les parents sont responsables du comportement de leur jeunes et des mesures disciplinaires sont prises en cas de non-respect des règles.

Les fautes légères et graves sont sanctionnées avec des mesures adaptées, allant de l'avertissement oral aux parents à l'exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité de l'incident.

Fonctionnement de l'Espace Jeunes

Les horaires

De 14h00 à 19h30
De 16h30 à 19h30

Inscriptions par mail à:

espacejeunes@talensac.fr

Fermeture de l'Espace Jeunes

- **Fermeture à 17h30 le 24 décembre 2026**
- **Fermeture du 28 décembre 2026 au 1 janvier 2027 inclus**
- **Fermeture du 26 au 30 Avril 2027.**
- **Fermé le vendredi 07 mai 2027: Ascension**
- **Fermé le lundi 17 mai 2027 : Pentecôte**
- **Fermeture estivale du 26 juillet 2027 au 13 août 2027**
- **Ouvert le lundi 30 et mardi 31 août 2027**

Avant chaque vacances scolaires un programme spécifique, pensé autour d'une thématique particulière et proposant des activités en lien avec celle-ci est mis en ligne et affiché à l'espace jeunes.



Informations pratiques

Réservation Espace Jeunes (vacances scolaires)

Les inscriptions se font par mail auprès de la direction. Elles sont ouvertes à la réservation 3 semaines avant le début des vacances. Un mail avec la plaquette est envoyé par le portail famille en rappelant les dates d'inscriptions / désinscriptions.

Une confirmation d'inscription est envoyée par mail.

Annulation et absences

Les réservations peuvent être annulées jusqu'à 24h avant, en période scolaire, sinon une semaine avant pour les vacances scolaire.
Toute modification hors délai entraînera une facturation, sauf en cas de maladie ou de force majeure. Les justificatifs doivent être transmis dans les 3 jours ouvrés par mail avant **espacejeunes@talensac.fr**
Pour les cas particuliers où les réservations ou annulations ne peuvent pas être faites dans les délais, un document justificatif doit être fourni avant le 3ème jour du mois suivant.

Informations pratiques

S'inscrire

L'inscription à l'Espace Jeunes est obligatoire chaque année scolaire et s'effectue sur le portail famille, en début d'année scolaire (septembre) par mail. Le document est présent sur le portail famille et disponible à l'Espace jeunes (PDF modifiable).

https://talensac.portail-defi.net

*La réglementation impose qu'en cas de séparation, même en cours d'année, un compte doit **obligatoirement être créé** afin de permettre d'avoir des facturations distinctes.*
La création est effectuée par nos services ; merci de nous contacter par mail à l'adresse suivante : enfance.jeunesse@talensac.fr

Mise à jour des informations

La mise à jour des informations concernant la famille et l'enfant doit être effectuée auprès de la direction (Autorisations parentales, données sanitaires…). Tout changement d'adresse et de téléphone doit être effectué par mail à la direction.

Pièces obligatoires à fournir chaque année : attestation de quotient familial

Un dossier incomplet bloque les réservations au service.

Toutefois une **tolérance de 3 passages** peut être accordée en l'absence de dossier complet. **Au-delà**, l'accès à l'Espace Jeunes pourra être **suspendu jusqu'à régularisation de la situation**.